

GROUPE DE TRAVAIL

ENVIRONNEMENT

L'ADAPTATION DU TERRITOIRE AUX RISQUES ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Lundi 25 janvier 2010

Monsieur SERGENT, Président du groupe de travail, présente ses vœux aux membres présents. Il rappelle que cet atelier est la seconde partie du thème consacré à l'adaptation du territoire, aux risques et aux changements climatiques.

Il souligne que la précédente séance s'était terminée sur la présentation des scénarios d'évolution de l'urbanisation et demande à Monsieur DELBECQ de reprendre ceux-ci.

Monsieur DELBECQ commente le scénario au fil de l'eau. Il se traduit par une continuité de l'urbanisation dans les espaces ruraux et péri urbains et une désensification de la ville ainsi qu'une dispersion des zones d'activités.

Cette évolution est illustrée par l'évolution du mitage représenté sur la carte. Cela se traduit par des migrations quotidiennes de plus en plus importantes et générant de plus en plus de nuisances, une altération du paysage et des services urbains moins fréquentés générant des problèmes financiers des collectivités locales.

Le scénario du recentrage au contraire, sur la base de politiques foncières volontaristes mises en avant par les collectivités locales permet de favoriser la réappropriation du milieu urbain. Les communes rurales se sont toutes dotées d'un document de planification. Le cœur d'agglomération et les centres bourgs se densifient par des programmes de renouvellement urbain, la ruralité devient un espace réservoir de biodiversité, de détente pour les urbains.

La population rurale vieillit. Il y a donc un risque de pérennité pour les services en milieu rural. Ce scénario est favorable à la durabilité.

Le troisième scénario est celui de l'équilibre. La population se répartit de façon équilibrée sur le territoire entre le cœur d'agglomération, les pôles ruraux et les pôles relais. Le cœur d'agglomération a retrouvé son attractivité, les pôles d'équilibre sont structurés. Le territoire forme un système où les pôles sont bien reliés entre eux par un système de transports en commun.

Monsieur SERGENT souligne qu'il s'agit du scénario de l'évolution maîtrisée, il insiste pour que les élus se prononcent sur l'un des scénarios.

Monsieur CLETON indique son adhésion au scénario raisonné. On ne peut pas vider les villages ni étaler davantage l'urbanisation. Il ne faut pas aller vers une désertification qui aurait des conséquences lourdes sur les commerces locaux et les écoles.

Il est évoqué les échanges entre le Pays du Boulonnais et les autres secteurs. Monsieur DELBECQ rappelle que cela a été pris en compte dans le diagnostic.

Madame MERLOT intervient sur l'érosion du trait de côte. A cet égard, Madame ROMULUS précise que les communes de Wimereux et Neufchatel-Hardelot sont des zones sensibles en la matière.

Monsieur CLETON, s'agissant des déplacements, indique que le progrès technologique permet des déplacements à coûts énergétiques très mesurés.

Monsieur SERGENT indique qu'il semblerait y avoir une préférence pour le scénario de l'équilibre, mais il insiste sur le fait que certains sont encore sur le scénario du fil de l'eau.

Monsieur DELBECQ reprend son exposé à l'échelle du quartier. Il cite l'exemple de l'aménagement prévu à Beuvrequen qui comprend du logement social, du logement groupé en accession et des lots libres.

Il indique qu'un autre exemple de ce type est le cours d'élaboration à Leulinghen Bernes, avec un petit collectif près du centre de la commune.

L'on va vers la diversité des formes urbaines, il y a un projet à l'entrée d'Isques avec un petit collectif de 9 logements. Ce peut être également des maisons individuelles accolées qui sont intéressantes en terme de consommation d'énergie. Il faut tenir compte de l'orientation du bâti par rapport au vent, par rapport au soleil, comme souvent c'était le cas dans les constructions anciennes.

Chaque cas étant un cas particulier, il faut à chaque fois essayer de trouver les meilleures solutions, ce peut être par le recours à des architectes conseils ou l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. La direction départementale des territoires de la mer a également un architecte conseil.

Monsieur CLETON souligne néanmoins un obstacle, les habitations se mettent le long de la voirie. S'agissant des coûts supplémentaires générés par les réseaux, Monsieur DELBECQ rappelle qu'il est possible d'instituer la participation pour voiries et réseaux.

Monsieur CLABAUT souligne qu'il est intéressant aussi de transformer des bâtiments agricoles en plusieurs logements, cela permet de faire du renouvellement urbain en milieu rural.

Monsieur NAULIN reprend cette remarque en soulignant qu'il n'y a peut être pas tant de cas que cela.

Monsieur BAILLY relève néanmoins que souvent ces fermes sont isolées et coûtent cher en desserte en réseau.

Monsieur CLABAUT en convient mais souligne qu'il faut faire cette opération dans les fermes situées dans les villages.

Monsieur CLETON indique néanmoins qu'il ne faut pas priver la possibilité pour un exploitant de reprendre une exploitation.

Monsieur PLOUVIN souligne néanmoins qu'il y a eu ces dernières années une diminution forte du nombre d'exploitations. Il doit donc y avoir des corps d'exploitation qui n'ont plus aujourd'hui cette fonction.

Monsieur CLABAUT souligne encore qu'aujourd'hui pour des questions de normes, on est obligé de construire de nouveaux bâtiments agricoles en dehors des fermes et dès lors, certains bâtiments traditionnels ne sont plus utiles, et pourraient être reconvertis vers l'habitat.

Monsieur DELBECQ présente les mesures qui peuvent être prises en matière d'eau, la gestions des eaux de pluie, les revêtements perméables, les systèmes de tranchée, de rigoles, les zones de rétention, les bassins d'orages, les toitures végétalisées.

Monsieur BENTZ dénonce les bandes de bitume qui sont parfois mises en œuvre rien que pour desservir les garages, et qui contribuent à l'imperméabilisation des sols de manière inutile.

Monsieur BAILLY indique que cela peut être inséré dans les cahiers des charges de lotissements.

Monsieur FICHEUX se préoccupe de l'accessibilité des handicapés.

Monsieur DELHAY, en tant que Président d'un syndicat d'assainissement, souhaite qu'il y ait désormais une partie de la rétention d'eau qui s'effectue à l'échelle de la parcelle.

On pourrait imaginer d'avoir une majoration de COS pour ceux qui retiendraient une partie de l'eau émanant de leurs parcelles.

Monsieur CLETON confirme qu'on peut imposer une rétention d'eau.

Monsieur DELHAYE indique qu'il y a parfois des lotissements d'une dizaine de maisons où la rétention d'eau n'est pas prévue.

Monsieur BAILLY conseille de partir sur la réalisation de noues paysagères.

Monsieur PRUVOT attire l'attention sur la nécessité d'enterrer les lignes électriques et téléphoniques.

Monsieur DELBECQ indique qu'il est possible dans les PLU de prévoir que les branchements privés devront être enterrés.

Monsieur CLETON indique qu'une taxe serait à l'étude sur le m² de toiture.

Monsieur BAILLY confirme cette information mais qui doit être approfondie.

Monsieur NAULIN propose de se renseigner sur ce point.

Monsieur DELBECQ souligne la nécessité de prévoir dès la construction de nouveaux quartiers la possibilité du passage des transports en commun.

Il est également utile en milieu urbain de prévoir moins de places de stationnement par logements dans les PLU. La création d'axes piétons doit également être prise en compte.

Il convient également de favoriser la création de réseaux de chauffage urbain, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Il faut également réagir à l'échelle du bâti en utilisant des matériaux recyclés ou du bois.

Monsieur CLETON se demande s'il ne faudrait pas faire un bilan carbone à un moment donné et vérifier quelques années après si celui-ci a évolué favorablement.

Monsieur DELBECQ confirme que pour le SCOT, il faut prévoir des indicateurs et évaluer ensuite. Reste à savoir si le bilan carbone est le bon outil.

Madame DELATTRE souligne que les habitants qui veulent réhabiliter leur logement devraient être aidés, à la fois financièrement mais également sous forme d'aides techniques.

Monsieur DELBECQ précise qu'il y a de la pédagogie possible par Internet, par les espaces infos énergie, par l'ADEME.

Monsieur BENTZ souhaiterait que l'on valorise les bois locaux plutôt que du bois exotique ou du PVC. A cet égard, Monsieur SERGENT rappelle l'étude sur la filière bois.

Monsieur DELBECQ conclut en soulignant l'importance de se poser toutes les questions possibles ; Lorsque l'on construit, il faut analyser les différents critères et ce, tout en tenant compte de ses possibilités financières. Chaque cas est donc particulier.

Monsieur SERGENT conclut la séance, et souligne que la suivante sera consacrée à la biodiversité.

Il remercie les membres présents.

LISTE DES PERSONNES PRESENTES

- Monsieur Alain DENEUVILLE – Chargé d'études Conseil Général Pas de Calais
- Monsieur Claude BAILLY – Vice-Président Communauté de communes de Desvres et Samer
- Monsieur Laurent CAUX – Direction Départementale de l'Équipement – Coordination Territoriale du Littoral
- Monsieur Hubert FICHEUX – Adjoint au Maire de Saint Léonard
- Monsieur Thierry BENTZ – Conseiller Municipal délégué à la Mairie d'Hesdin l'Abbé
- Monsieur Jean-Claude DELHAY – Président du syndicat d'assainissement de la station d'épuration de Saint Etienne au Mont
- Monsieur Thierry CLETON – Vice-Président de la Communauté de communes de Desvres-Samer – Conseiller Municipal à la Mairie de Longfossé
- Madame Brigitte DE PREMONT – Présidente du SIR de Colembert – Maire de Bellebrune
- Madame Murielle DELATTRE – Adjointe au Maire de Saint Etienne au Mont
- Monsieur Jules HUMIERES – Maire de Belle-et-Houllefort
- Madame Frédérique BARBET – Animatrice Commission Locale de l'Eau – SAGE du Boulonnais
- Monsieur Hervé NAVIN – Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
- Monsieur Philippe CLABAUT – Adjoint au Maire de Selles
- Monsieur Alain LEDUC – Maire de Brunembert
- Monsieur André LELEU – Maire de Lottinghen
- Monsieur Christian PRUVOST – Adjoint au Maire d'Henneveux
- Monsieur Philippe BLANGY – Conseiller Municipal délégué à la mairie de Wimereux
- Madame Lucette MERLOT – Conseillère Municipale déléguée à la mairie de Neufchâtel-Hardelot